

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- **Conseil Communautaire du 10/04/2014 - 20 H 30- à Sainte Dode** -

1. Approbation du R.C. du 03/03/2014
2. Délibérations

### **2014-17. OBJET : Election de la Présidence**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire, Monsieur Claude RICAUD, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré Conseillers présents et a constaté que la condition posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président de séance a fait appel à candidature, une seule candidature s'est déclarée : Céline SALLES.

Le Vote a eu lieu à bulletin secret :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votant : 52

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 46

Majorité absolue : 23 + 1

Nom et Prénom des candidats :	Nombre de suffrages obtenus :
<b>Celine SALLES</b>	<b>46 (Quarante six)</b>

**Madame Céline SALLES a été proclamée Présidente de la Communauté de Communes ASTARAC ARROS EN GASCOGNE et a été immédiatement installée.**

### **2014-18. OBJET : Désignation du nombre et Election des Vice-présidents**

Sous la présidence de Céline SALLES élue Présidente en application de [article L. 2122-17 du CGCT, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la communauté peut disposer de **10** Vice-présidents au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Vice-président.

Au vu de ces éléments, après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire a fixé à :

**7 (Sept)**

le nombre des Vice-présidents de la nouvelle communauté.

L'appel à candidature sur les 6 premiers rangs n'ayant présenté respectivement qu'une seule candidature, sont élus à l'unanimité (52/52) et immédiatement installés :

**Annie BOURDALLE** première Vice-présidente, **Robert SASSOLI** deuxième Vice-président, **Michel DONEYS** troisième Vice-président, **Christian DAUJAN** quatrième Vice-président, **Claudine LADOIS** cinquième Vice-présidente, **Gérard FAUQUE** sixième Vice-président.

Au septième appel à candidature deux candidats se sont présentés : Jean Noel JAMMET et Patrick DUCOMBS appelant un tour de scrutin au cours duquel **Patrick DUCOMBS** a été élu septième Vice-président par 25 voix contre 23 et 4 abstentions et immédiatement installé.

**2014-19. OBJET : Désignation du nombre et Election des membres du Bureau**

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des membres du bureau. La présidente indique qu'en application de ses statuts, la communauté peut disposer d'un bureau de 37 membres. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait déjà, à cet instant d'une Présidente et de 7 Vice-président(e)s.

**Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire**

**a :**

Fixé à **37 (Trente sept)** le nombre de membres au bureau de la Communauté tels que définis ci après :

<b>Céline SALLES</b>	<b>MALABAT</b>
<b>Francis DUPOUEY</b>	<b>CLERMONT POUYGUILLES</b>
<b>Annie BOURDALLE</b>	<b>SAINT MEDARD</b>
<b>Robert SASSOLI</b>	<b>CASTEX</b>
<b>Daniel POMIES</b>	<b>SAINT MARTIN</b>
<b>Gérard FAUQUE</b>	<b>DUFFORT</b>
<b>Sylvie LAHILLE</b>	<b>LABEJAN</b>
<b>Gérard TANQUES</b>	<b>BETPLAN</b>

<b>Michel DONEYS</b>	<b>MANAS BASTANOUS</b>
<b>Christian DAUJAN</b>	<b>MONTAUT D'ASTARAC</b>
<b>Laurence SORIANO</b>	<b>PONSAMPERE</b>
<b>Robert ROSSI</b>	<b>AUX AUSSAT</b>
<b>Christiane GALAN</b>	<b>BARCUGNAN</b>
<b>Jean Noel JAMMET</b>	<b>BAZUGUES</b>
<b>Francis DUFFAU</b>	<b>BECCAS</b>
<b>Claudine LADOIS</b>	<b>BELLOC SAINT CLAMENS</b>
<b>Raymond SENAC</b>	<b>BERDOUES</b>
<b>Claude RICAUD</b>	<b>ESTAMPES</b>
<b>G�rard PEDURTHE</b>	<b>HAGET</b>
<b>Mireille ULIAN</b>	<b>IDRAC RESPAILLES</b>
<b>Monique NOGUES</b>	<b>LAGARDE HACHAN</b>
<b>Jean Claude DAZET</b>	<b>LAGUIAN MAZOUS</b>
<b>Philippe BARON</b>	<b>LOUBERSAN</b>
<b>Christian FALCETO</b>	<b>MIRAMONT D'ASTARAC</b>
<b>Jean Claude VERDIER</b>	<b>MONCASSIN</b>
<b>Jean Claude LABORIE</b>	<b>MONT DE MARRAST</b>

<b>Michèle COUSSE</b>	<b>MONTEGUT ARROS</b>
<b>Jean François DAUBIAN</b>	<b>SADEILLAN</b>
<b>Jean Michel LAFFITTE</b>	<b>SAINT ELIX THEUX</b>
<b>Thérèse BOURGES</b>	<b>SAINT MICHEL</b>
<b>Christian VERDIER</b>	<b>SAINT OST</b>
<b>Jean Marc LE MAO</b>	<b>SAINTE AURENCE CAZAUX</b>
<b>Hervé TUJAGUE</b>	<b>SAINTE DODE</b>
<b>Jacques BERNICHAN</b>	<b>SARRAGUZAN</b>
<b>Patrick DUCOMBS</b>	<b>SAUVIAC</b>
<b>André DANOS</b>	<b>VILLECOMTAL SUR ARROS</b>
<b>Jean François ABADIE</b>	<b>VIOZAN</b>

**2014-20. OBJET : Désignation du nombre et des délégués au CA du CIAS**

Madame la Présidente demande à l'assemblée de procéder à la désignation du nombre de représentants puis à l'élection de ces représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale ASTARAC ARROS en GASCOGNE.

Elle a rappelé que le Conseil d'Administration du CIAS est obligatoirement présidé par la Présidente de la Communauté de Communes et qu'en application des délibérations antérieures, le conseil communautaire précédent disposait, à ce jour de 12 représentants.

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des présents

Le Conseil Communautaire fixe à **9 (Neuf)** le nombre de ses représentants au C.A. du CIAS puis il procède alors au vote règlementaire pour en désigner les membres élus.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- **Mme Annie BOURDALLE**
- **Mr Christian DAUJAN**
- **Mme Claudine LADOIS**
- **Mme Christiane BONNASSIES**
- **Mr Raymond SENAC**
- **Mr Gérard TANQUES**
- **Mme Sylvie LAHILLE**
- **Mme Roselyne MAZZONETTE**
- **Mr Daniel POMIES**

Sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**21. OBJET : Désignation des représentants au Syndicat Mixte « Gers numérique »**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée le projet porté par le syndicat mixte ouvert « Gers numérique » en qualité d'instance opérationnelle à la suite de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) du Gers. Cet établissement public a pour objet la création et la gestion, sur son territoire, d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s, dans les conditions prévues à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame la Présidente présente ensuite la liste des collectivités territoriales et établissements publics qui se sont associés dans le périmètre de ce syndicat, ainsi que le résumé des statuts qui en définissent les règles de fonctionnement.

Elle rappelle que la communauté de communes dispose de la compétence qui a été transférée à cet établissement public par délibération du 24 Juin 2013 et qu'il revient au conseil communautaire de se prononcer sur la désignation de ses représentants au comité syndical de ce syndicat.

Entendu cet exposé, le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de désigner en qualité de représentants de la communauté de communes au comité syndical, conformément aux règles de représentation définies par lesdits statuts :

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
<b>Robert SASSOLI</b>	<b>Jean Noel JAMMET</b>

**22. OBJET : Désignation des délégués communautaires au SIVOM « MIELAN & MARCIAC »**

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE est

membre du SIVOM MIELAN & MARCIAC. Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger au Comité Syndical de ce syndicat.

A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du SIVOM MIELAN & MARCIAC :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Céline SALLES</b>	<b>Francis DUFFAU</b>

**23. OBJET : Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte des Trois Vallées pour les Carte « Assainissement Non Collectif » et « Fourrière animale ».**

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE adhère au Syndicat Mixte des Trois Vallées pour les cartes « Assainissement non collectif » et « Fourrière animale ».

Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner :

-Carte « Assainissement non collectif » : dix huit (18) délégués titulaires soit 50 % du nombre des Communes membres arrondi à l'entier inférieur.

-Carte « Fourrière animale » : 2 Titulaires

- A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Trois Vallées pour la carte « Assainissement non collectif » :

<b>Laurence SORIANO - Ponsampère -</b>	<b>David DELLAS – Sainte Dode -</b>
<b>Christian FALCETO – Miramont d'Astarac-</b>	<b>Frédéric MUHARY – Berdous -</b>
<b>Patrick YVERNES – Labéjan-</b>	<b>Jean Claude BACQUE – Viozan -</b>
<b>Françoise MATHARAN – Sadeillan-</b>	<b>Corinne ESTAQUE – Belloc -</b>
<b>Martial SAINT SUPERY – Villecomtal sur arros-</b>	<b>Jacques LCAZE – Sauviac -</b>
<b>Jean Jacques MAUMUS – Aux Aussat-</b>	<b>Robert RUMEAU – Moncassin -</b>
<b>Jean Marc CASTAY – Haget -</b>	<b>Jean Pierre TAFFONNEAU – Saint Médard -</b>
<b>Daniel VERGNE – Betplan-</b>	<b>Anne POKORNY – Saint Martin -</b>
<b>Eric VERGEZ – Castex -</b>	<b>Denis CABIRAN – Saint Michel -</b>

- A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Trois Vallées pour la carte « Fourrière animale » :

**Patrick YVERNES (LABEJAN) et Patrick DUCOMBS (SAUVIAC)**

**24. OBJET : : Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur sud (SMCD)**

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE adhère au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur sud. Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner ses représentants au Comité Syndical.

A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du SMCD secteur sud :

<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Villecomtal sur arros</b>	Christiane BONNASSIES	Martial SAINT SUPERY
<b>Saint Martin</b>	Jasmine PUCH NEDELLEC	Philippe CHARLIER
<b>Berdoues</b>	Michel BOUE	Karine FORTUNE
<b>Miramont d'astarac</b>	Isabelle BAZIN	Roselyne MAZZONETTE
<b>Labéjan</b>	Sylvie LAHILLE	François THIROT
<b>Saint Médard</b>	Eric SEREUSE	Kelly DUPOUY
<b>Haget</b>	Sylvette DUPEROIR	Sandrine DAREES
<b>Montégut arros</b>	Jean-Marc BRUNET	Damien ROPPA
<b>Laguian mazous</b>	Nathalie TUGAYE	Jean-Claude PERES
<b>Saint Michel</b>	Gisèle SAINT AGNE	Thérèse BOURGES
<b>Aux aussat</b>	Isabelle PARENT	Michel ESTEREZ
<b>Sainte Dode</b>	Didier BARTHET	Sarah GRAY

<b>Idrac Respailès</b>	Nicole LABERENNE	Mireille ULIAN
<b>Loubersan</b>	Marie Laure BARON	Pierre BARON
<b>Estampes Castelfranc</b>	Philippe ARMAND	Valérie FLORENCE
<b>Clermont Pouyguillès</b>	Francis DUPOUEY	Sébastien SIMON
<b>Lagarde Hachan</b>	Yannick ABADIE	Anne LE BOT
<b>Belloc Saint Clamens</b>	Corinne ESTAQUE	Claudine LADOIS
<b>Moncassin</b>	Fabienne DUPRAT	Robert RUMEAU
<b>Duffort</b>	Gérard FAUQUE	Josian MENGELLE
<b>Sainte Aurence Cazaux</b>	Henri CABANIER	
<b>Barcugnan</b>	Didier BOURRE	Christophe LAPOUTGE
<b>Saint Elix Theux</b>	Anabelle CODET	Murielle MARQUISSEAU
<b>Montaut d'astarac</b>	William SENAC	
<b>Betplan</b>	Eliette DOMEGE	Gérard TANQUES
<b>Viozan</b>	Pascal PODLAZIEWIEZ	Jean-François ABADIE
<b>Ponsampère</b>	Gilles VIGNAUX	Josiane DOREY
<b>Sauviac</b>	Marylène RENAUD	Marine BARON
<b>Mont de Marrast</b>	Christiane BONNEAU	Amélie COURRIEU
<b>Malabat</b>	Marianne DAUGA	Martine TURO

<b>Sarraguzan</b>	Bernard COMMERES	Daniel COCCHIOLA
<b>Beccas</b>	Laurence SPALETTA	Christiane CAZAUX
<b>Castex</b>	Michel PERES	Francis DUFRECHOU
<b>Manas Bastanous</b>	Christiane DUCASSE	Joëlle ADER
<b>Sadeillan</b>	Carine PUJOS	Françoise MATHARAN
<b>Saint Ost</b>	Isabelle PIQUE	Séverine BORDENEUVE
<b>Bazugues</b>	Gilbert BUCZAGA	Jean-Noël JAMMET

**25. OBJET : Désignation des délégués communautaires au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées du Bassin de l'Arros (SIAVBA).**

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE a la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement : Entretien des rivières» et qu'à ce titre, en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du code général des Collectivités territoriales, elle est substituée de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 à la Communauté des Communes HVG pour les communes riveraines du bassin de compétence du SIAVBA. Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner les délégués au Comité Syndical.

A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du SIAVBA :

<b>Communes</b>	<b>Délégués</b>
<b>Beccas</b>	Christian FRECHEDE
<b>Malabat</b>	Patrick BAROZZI
<b>Betplan</b>	Chantal TEXIER
<b>Haget</b>	Jean Marc CASTAY
<b>Villecomtal sur arros</b>	Guy SAINTAGNE
<b>Montégut Arros</b>	Francis SENAC
<b>Aux Aussat</b>	André LAPORTE
<b>Laguian Mazous</b>	Jean Claude PERES
<b>Estampes</b>	Josiane LUCANTIS

**26. OBJET : Désignation des délégués communautaires au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Estéous (SIAE).**

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE a la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement : Entretien des rivières » et qu'à ce titre, en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du code général des Collectivités territoriales elle est substituée de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 à la Communauté des Communes HVG pour la commune d'Haget, riveraine du bassin de compétence du SIAE. Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner le délégué au Comité Syndical.

A l'unanimité des présents est élu au Comité Syndical du SIAE :

<u>Commune</u>	<u>Délégué</u>
<b>Haget</b>	<b>Jean Marc CASTAY</b>

**27. OBJET : Désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte d'Entretien et d'Aménagement du Sousson, Cedon et des Baïses (SMEASCB).**

La Présidente indique que la Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE a la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement : Entretien des rivières » et qu'à ce titre, en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du code général des Collectivités territoriales elle est substituée de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 à la Communauté des Communes VVA pour les communes riveraines du bassin de compétence du SMEASCB. Conformément aux statuts de ce syndicat, il appartient au Conseil Communautaire de désigner les délégués au Comité Syndical.

A l'unanimité des présents sont élus au Comité Syndical du SMEASCB :

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES 1.</u>	<u>TITULAIRES 2.</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
<b>BELLOC</b>	Jean Noel LAGLEIZE	Gilbert ABADIE	Cyril QUINAULT
<b>BERDOUES</b>	Michel BOUE	Gérard LATTERADE	Fabienne SAPHORE
<b>CLERMONT</b>	Henri LAURENTIE	Frédéric SCHMITT	Thomas DUFFARD
<b>DUFFORT</b>	Josian MENGELLE	Raymond ROUSSEAU	Jean-Michel COMMERES
<b>IDRAC</b>	Jean-Michel LAFFORGUE	André LACOMME	Alain LAFFORGUE

<i>LABEJAN</i>	Laurent GARROS	Patrick YVERNES	Sébastien ESQUERRE
<i>LAGARDE</i>	Christophe LAVIGNE	Yannick ABADIE	Romain BERANGER
<i>LOUBERSAN</i>	Jean-Claude CAPDECOMME	Karine DARIES	André GONZALES
<i>MIRAMONT</i>	Nicolas BRANET	Jean-Pierre MAGNI	Jean-Claude LABERENNE
<i>MONCASSIN</i>	Jean-Claude VERDIER	Jean-Marc DUPRAT	Marion BERGER
<i>MONTAUT</i>	Jean-Pierre RESSEGUET	Benoît SARAMON	Nicolas LARTIGUE
<i>SAINT ELIX</i>	André LABURTHE	Jean-Michel LAFFITTE	Fabrice BAZIN
<i>SAINT MICHEL</i>	Gaston PUJOS	Denis CABIRAN	Patrick BRANET
<i>SAINT MEDARD</i>	David JOVE	Jean-Pierre TAFFONEAU	Paul LESCURE
<i>SAINT OST</i>	Serge ROY	Frédéric LUCHET	Yves CAMPARDON
<i>SAINTE AURENCE</i>	Thierry Taran	Isabelle LABADENS	Annie GAULARD MATHA
<i>SAINTE DODE</i>	David DELLAS	Olivier VERDIER	Didier BARTHET
<i>SAUVIAC</i>	Sylvain LACOMME	Alexandre MOUTIEZ	
<i>VIOZAN</i>	Delphine DUPRAT	Jean-Claude ROUMEGUERE	Didier SALOMON

**28. OBJET : Désignation du représentant élu au CNAS**

La Présidente rappelle que la Communauté de Commune « Astarac Arros en Gascogne » adhère au CNAS.

Il s'agit de nommer le représentant élu du Conseil Communautaire au sein des instances du CNAS pour une durée de mandat calée sur celle du mandat communautaire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE à l'unanimité des présents**

De nommer **Michel BOUE** (Saint Martin), représentant élu du Conseil Communautaire « Astarac Arros en Gascogne » au sein des instances du CNAS.

\*\*\*\*\*